

Focus : Analyse de double matérialité

L'analyse de double matérialité de Thales est présentée en détail dans le dernier [Rapport Intégré RSE](#). Cette fiche apporte des informations complémentaires sur les principaux aspects de cette approche.

Engagement du Groupe

L'analyse de double matérialité de Thales est :

- Revue chaque année afin de s'assurer qu'elle reflète toujours fidèlement la situation du Groupe
- Révisée plus en profondeur en cas de changement significatif au sein du Groupe (une acquisition ou une cession significative, une opération de restructuration) ou de changement significatif de l'environnement (dont une évolution des connaissances au plan scientifique ou technique)
- Révisée intégralement à minima tous les 5 ans

Les acteurs

Piloté par la Direction de l'audit, des risques et du contrôle interne, l'exercice implique l'équipe RSE, les experts internes concernés et des experts externes de manière directe ou indirecte. L'analyse est soumise chaque année à la validation du management du Groupe, lors d'un Comité directeur des risques.

Le résultat des travaux est présenté en Comité d'audit et des comptes.

Consultation des parties prenantes externes

Les experts des sujets RSE du Groupe, en tant que parties prenantes internes, sont en contact fréquent et régulier avec les parties prenantes externes. Ces dernières ne sont donc pas consultées systématiquement à chaque revue de l'analyse.

Les parties prenantes externes ont été consultées fin 2025/début 2026.

En parallèle sur cette même période, 3 ateliers de travail d'une demi journée chacun, ont été consacrés à la consultation d'une dizaine de représentants du personnel européens du Groupe.

Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)

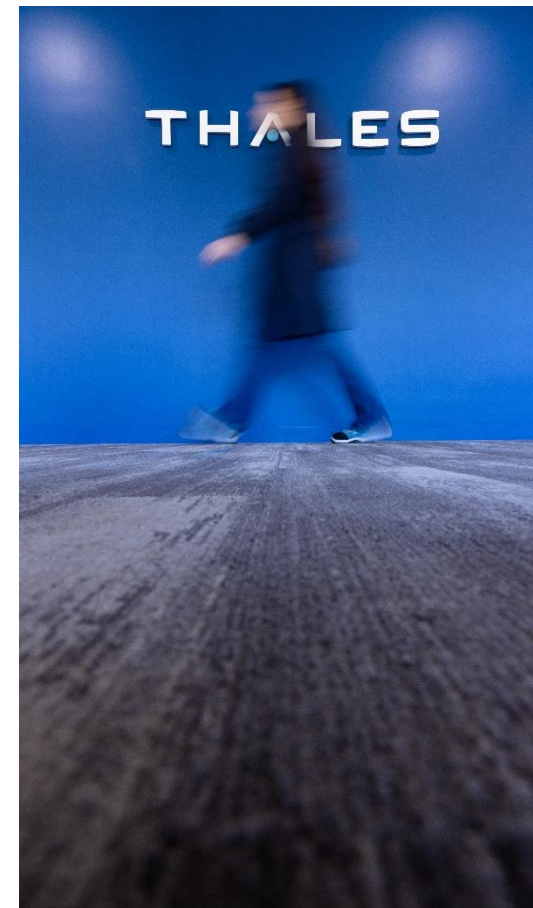
Chaque IRO a été évalué individuellement par les experts thématiques en charge des sujets et par une task force pour les risques et opportunités.

La méthodologie utilisée s'appuie sur les variables suivantes :

- Pour la matérialité d'impact : la gravité déterminée par l'ampleur, la portée, le caractère irrémédiable, et la probabilité ;
- Pour la matérialité financière : l'ampleur de l'effet financier et sa probabilité d'occurrence.

L'évaluation de la matérialité de l'impact repose notamment, et en particulier pour les impacts réels, sur des métriques publiques ou non. Par exemple :

- Impact environnemental des produits / calcul du scope 3.11 et suivi de son évolution
- Développement des compétences / nombre d'heures de formation, nombre d'académies, nombre de *knowledge boosters*, suivi de l'indice global de maturité des compétences des salariés avec un objectif > à 70 d'ici à 2030
- Fiabilité des produits certifiés / suivi d'indices qualité et enquêtes de satisfaction clients
- Culture de conformité / suivi des alertes, analyses et plans d'actions



Lire également :

[Une analyse des enjeux de durabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur \(p. 26 Rapport Intégré RSE 2025\)](#)